

Retraites en retard : l'aide de 800 euros peut être touchée plusieurs fois

Par Jean-Philippe Dubosc

- vendredi 6 mars 2015 10:17

Alors que François Hollande vient d'annoncer que l'aide d'urgence accordée aux nouveaux retraités sans pension est reconduite, la ministre des Affaires sociales précise que les bénéficiaires peuvent y prétendre de nouveau.



Non seulement l'aide d'urgence de 800 euros accordée aux nouveaux retraités sans pension est reconduite comme annoncé par **François Hollande**, mais les bénéficiaires pourront la toucher plusieurs fois. « *Cette aide sera dorénavant versée à tous les retraités dont les dossiers sont en retard, et qui en font la demande dès aujourd'hui. [...] Et les personnes qui en ont déjà bénéficié en janvier pourront y prétendre de nouveau* », a précisé la ministre des Affaires sociales **Marisol Touraine** dans une interview publiée le 4 mars 2015 sur le site du quotidien *20 Minutes*.

Cette aide exceptionnelle a été instaurée en décembre dernier pour les nouveaux retraités de **Nord-Picardie** et du **Languedoc-Roussillon** qui n'ont toujours pas perçu leur première pension et qui connaissent des difficultés financières. Selon le ministère des Affaires sociales, 2.000 personnes en avaient bénéficié mi-février. « *Cet argent n'est pas une avance sur la retraite, il ne sera pas récupéré* », souligne Marisol Touraine.

2.500 dossiers traités en priorité

Les Caisses d'assurance retraite et de santé au travail (**Carsat**) de Lille et de Montpellier, qui font face depuis des mois à **un afflux massif de demandes de retraites**, accusent un fort retard dans le traitement des dossiers qui entraîne, par ricochet, des retards de paiement. Des mesures exceptionnelles ont été prises, comme le versement des pensions même s'il manque des justificatifs au dossier.

Cela n'a, semble-t-il, pas suffi. Interrogée le 4 mars sur le sujet lors des questions au gouvernement, Marisol Touraine a évoqué 7.200 demandes encore en retard en Nord-Picardie et Languedoc-Roussillon. « *Au cours du mois de mars, d'autres caisses vont prendre en charge prioritairement 2.500 dossiers en retard de traitement. C'est un engagement que je prends car ça n'a pas été fait de façon suffisamment active jusqu'ici* », estime la ministre dans *20 Minutes*.

Des préconisations attendues

Cette dernière a diligenté **une mission de contrôle** auprès de l'Inspection générale des affaires sociales (**Igas**). « *Depuis une semaine, l'Igas est en mission à la Carsat Nord-Picardie pour voir ce qui ne marche pas. Cette situation est unique en France, et il faut comprendre les dysfonctionnements qui ont mené à cette situation et dégager les éventuelles responsabilités.* » Marisol Touraine devrait recevoir les premières préconisations de l'Igas ce vendredi 6 mars.

A lire aussi :

Retraite : la prime de 40 euros versée entre le 12 et le 18 mars 2015